

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.



BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 A Paris, chez M. LEBLOND, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Lyon. Un an. Six mois. Troismois.
 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 Hors Lyon. 30 16 9
 Etranger 40 22 13

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'Abonnement expire en courant, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption. Toute demande, non accompagnée du prix, sera considérée comme non-avenue.

Lyon, 20 Décembre 1848.

Nous avons assisté à un assassinat moral. Un homme que nous considérons comme l'un des caractères les plus purs et les plus élevés de notre époque, un de ces hommes qui semblent destinés pour installer une République, quand Dieu veut qu'elle subsiste, est tombé sous les traits répétés et incessants de la calomnie qui, depuis trois mois, a eu, chaque matin, une invention toute prête pour remplacer le mensonge usé de la veille. Si le peuple n'avait été que léger, inconstant, ingrat, nous en serions moins affectés. Le peuple, en sa qualité de souverain, a le droit d'avoir des caprices. Mais ce qui nous semble un mal plus déplorable, un désordre plus profond, c'est que dans ce duel entre la vérité et le mensonge, entre la vertu et la calomnie, le peuple, juge du débat, a fait pencher la balance du côté des mauvaises passions. Nous le déplorons, non pas pour l'homme juste qui est tombé, mais pour le peuple lui-même; car un peuple n'est libre qu'à la même condition et de la même manière que les individus, c'est-à-dire, à la condition de choisir et d'être responsable de son injustice ou de son erreur. Puisse Dieu faire que la nation française n'ait pas à se repentir!

Et que nous importent les individus? Nous avons soutenu Cavaignac puissant, non à cause de l'homme, mais à cause de la République. Aujourd'hui nous ne plaignons pas Cavaignac tombé sous les flèches empoisonnées de la calomnie. Une dernière fois, il convaincra la calomnie d'imposture par la noblesse de sa retraite. Il montrera comment un grand citoyen, en descendant du pouvoir, gagne plus en puissance morale qu'il ne perd en puissance matérielle. Dans quelques mois, dans quelques jours peut-être, les calomnieurs et les intrigants seront au ban de l'opinion publique, et tout le monde voudra avoir été de cette minorité qui a repoussé le breuvage de fiel et de boue trituré par leurs mains impures. Non, les individus ne sont rien pour nous; nous ne connaissons que les principes. En nous inclinant devant le jugement de la majorité, nous avons le droit d'accompagner de nos regrets le compétiteur qui a succombé; mais nous sommes soumis au devoir d'accepter celui qui a été choisi par le peuple.

Nous prévoyons même des circonstances où nous serons obligés de le défendre contre ceux qui se portent aujourd'hui pour ses soutiens exclusifs, et qui le trahiront demain s'il ne sert plus à son détriment leurs secrètes espérances; contre ceux qui n'ont voulu qu'ériger la planche napoléonienne. Oh! si, pour ces gens là, Bonaparte est un docile instrument, s'il leur sert à renverser la République, ils continueront de le servir et de le pousser, sauf à la perdre aussitôt qu'ils se jugeront assez forts pour revendiquer l'héritage du trône relevé. « Rétablissons, disent-ils, la monarchie; le monarque viendra plus tard. » Voilà ceux dont il faut que Bonaparte se défie.

La fortune l'a servi à tel point qu'il est libre de choisir son rôle, et de briser des instruments dangereux qui peuvent se sont imposés à lui et qui ont travaillé à son succès, mais ne l'ont pas fait. Après tout, il y a plus de républicains que de monarchistes dans ceux qui lui ont donné leurs suffrages. Bonaparte, vrai républicain et bon démocrate, aurait de son côté non-seulement ceux qui ont voté pour lui, mais encore ceux qui, dans une conviction sincère et de bonne foi, s'étaient rangés comme nous du côté de son compétiteur. Bonaparte prétendant à l'empire n'aura de son côté que des amis d'un jour, qui demain seront ses adversaires les plus acharnés. Qu'il jette les yeux autour de lui; qu'il analyse les éléments de son succès. Ceux qui lui ont donné le plus de voix dans les villes, sont les républicains mécontents, à tort suivant nous, mais qui, s'ils n'ont pas trouvé Cavaignac assez démocrate, s'élèveraient avec bien plus forte raison contre une restauration monarchique. Ce qui lui a donné le plus de voix dans les campagnes, c'est cette population peu initiée aux subtilités constitutionnelles, mais qui n'en a pas moins un sentiment profond de la liberté et pour qui le vote de décembre a été une protestation contre 1814-1815. Dans cet entrainement quasi unanime, qu'est-ce qu'ont pu faire

les hobereaux de village votant aux instigations de la gazette Genoude, ou les politiques du juste-milieu orléanistes ralliés par les Girardins, les Thiers et les Molé? Evidemment ces gens là n'ont été que les mouches du coche; ils se sont réunis au mouvement, mais ne l'ont pas fait. Bonaparte ne leur doit rien; ils le compromettraient s'il les prenait pour guides.

Malgré leur rouerie traditionnelle, les journaux de la réaction sont parfois maladroits.

Depuis six jours, ils s'efforcent de nous crier sur tous les tons et dans tous les formats, que l'élection du prince est une protestation contre la République; et voici qu'aujourd'hui, oubliant leur rôle et leur masque, ils insèrent d'un commun accord une anecdote qui leur est envoyée par leur correspondant belge, transfuge bilieux qui, de Bruxelles, lance chaque jour son venin sur la démocratie.

Il s'agit d'un de ces braves électeurs qui ont, comme on sait, donné leur voix à M. Bonaparte, en haine de la République, et qui, pressé dans un club de débiter un speech en faveur de son candidat, s'exprima en ces termes :

« J'suis enfant de troupe!!! dit en vrai troupiier l'orateur; j'ai pas de phrases, moi. Mon père est mort avec deux jambes de bois, qu'il avait gagnées à Marengo et à Austerlitz; mon oncle avec un œil de moins qu'il avait perdu à Wagram; j'ai deux cousins décorés : ça fait dans la famille quatre légionnaires. Mon père aimait l'oncle, moi j'aime le neveu; j'voterai pour lui, et c'est d'tout cœur! je n'pourrais pas faire autrement, quand je le voudrais; et voilà! »

Sur quoi, l'auditoire réactionnaire de crier : Vive l'empereur! de maudire la République qui n'a pas encore tué quatre millions d'hommes sur les champs de bataille de l'étranger, et de se promettre de voter le lendemain, comme un seul homme, en faveur de celui-là dont l'orateur venait d'énumérer avec tant d'éloquence et surtout de vérité les titres à la présidence.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette histoire, c'est le sang-froid avec lequel les journaux ultra modérés la racontent, sans avoir l'air de se douter qu'ils font là la plus sanglante critique de leur idole.

Le *Courrier de la Gironde*, un des journaux qui ont soutenu avec le plus de talent, de courage et de succès la candidature napoléonienne, avoue aujourd'hui que de toutes parts on s'adresse cette question :

« Comment Louis-Bonaparte s'y prendra-t-il pour tenir aux habitants des campagnes les promesses de dégrèvement qu'il a faites; où verra-t-on couler le Pactole magique qui doit rendre à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture des forces peut-être irréparablement perdues? »

A quoi le *Courrier* fait la réponse suivante qui mérite d'être relatée tout au long, vu sa charmante naïveté :

« A toutes ces demandes nous pourrions faire la réponse que fit un jour M. de Talleyrand à un créancier pressant : — Quand me paierez-vous, monseigneur? — Vous êtes bien curieux ! »

« Nous nous bornerons à dire aux pessimistes intéressés, qui voient tout en noir, que, jusqu'à présent, nous avons obtenu un résultat, qui est, à lui seul, une immense victoire; nous avons chassé la coterie du *National*; nous avons mis à la porte du temple ces infâmes marchands de patriotisme, ces charlatans de probité et d'honneur qui, sous prétexte de relever le drapeau et la fortune de la France, ont fait descendre notre pays jusqu'au tuf de l'abaissement continu. Le reste viendra de soi; *fara da se*, comme disent les Italiens. »

Comme cela est concluant et surtout consolant! — *Fara da se*. Le reste viendra de soi.

Le reste! — c'est le budget à équilibrer; le déficit à combler, les 45 centimes à restituer, les impôts à réduire, etc., etc.!

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

Le conseil décide que :

Un crédit de 3,400 fr. est ouvert au budget de 1849, sous-chapitre 19, article 2, à titre d'encouragement à l'agriculture.

Et un crédit de 1,000 fr. est ouvert au budget de 1849, au même sous-chapitre, pour être spécialement destiné à couvrir les frais, notamment de publication, des travaux de la réunion centrale des comices agricoles du bassin du Rhône.

Le conseil exprime le désir qu'à l'avenir les comices agricoles fassent connaître le résultat de leurs travaux, le mon-

tant des sommes par eux reçues de l'Etat et des départements, l'emploi des sommes encaissées, en primes ou en mobilier.

Considérant que la société Saint-François-Régis remplit complètement le but qu'elle s'est proposé, de faciliter les mariages des personnes pauvres ou vivant dans le désordre, et de donner un état civil aux enfants qui en seraient privés;

Arrête :

Un crédit de 400 fr. est inscrit au budget de 1849, à titre de secours à la société de Saint-François-Régis.

Un crédit de 3,300 fr. est ouvert au budget de 1849, à titre d'encouragement à la vaccine.

Un autre crédit de 370 fr. est ouvert aussi au budget de 1849, spécialement destiné à couvrir le déficit de l'exercice précédent sur ce service.

Est d'avis à l'unanimité sous l'abstention de M. Rémond, que la demande faite par les habitants de la section de Saint-Louis-des-Fontaines en distraction de la commune de Fontaines-Saint-Martin soit accueillie, et que son érection en municipalité indépendante lui soit accordée sous le nom de Fontaine-sur-Saône.

Une somme de 859 fr., en prévision du produit des intérêts de la somme présumée de 17,900 fr. de dépenses à faire pour l'exécution des travaux de l'année 1849, est allouée à titre d'honoraires à l'architecte du département; cette dépense formera le sous-chapitre 1^{er}, art. 10 de la 1^{re} section du budget.

Un crédit de 19,348 fr. 49 cent. est ouvert au budget de 1849, sous le titre de dette départementale, sous-chapitre 15, pour faire face aux dépenses désignées ainsi qu'il suit, savoir :

- 1^o Frais de séjour et de transport de six aliénés dans divers hospices, 4,026 f. 90 c.
- 2^o Frais de transport d'aliénés, d'indigents et de géolés, 84 58
- 3^o Solde de la pension d'un aliéné à Avignon, 150 10
- 4^o Régime économique des prisons, déduction faite de 3,795 fr. 96 cent, compris au budget de report sur 1848, 44,605 75
- 5^o Solde de pension d'aliénés dans l'hospice de l'Antiquaille, 3,627 11

Total: 19,348 f. 49 c.

Correspondance.

LETTRES POLITIQUES A UN REPRÉSENTANT DU RHÔNE

Première lettre.

Vote des partis pour l'élection du président de la République.

Monsieur,

Vous désirez connaître l'attitude que chaque parti a prise dans l'élection du président, et vous pensez qu'il y aura un grand enseignement pour l'avenir du pays à constater la part qui revient à chaque grande fonction des opinions qui divisent la France dans la nomination du chef du pouvoir exécutif.

Permettez-moi d'en faire une revue rapide et impartiale que je m'efforcerai de dégager de toute prévention politique.

On peut compter, en France, cinq parties dont la proportion numérique se trouve assez fidèlement représentée à l'Assemblée nationale :

1^o Les légitimistes; 2^o les monarchistes du gouvernement de juillet; 3^o les républicains; 4^o les socialistes; 5^o les bonapartistes ou impérialistes.

Quel spectacle douloureux pour un citoyen sincèrement dévoué au bonheur de la patrie commune de voir ses enfants constamment en lutte les uns contre les autres, prêts à se déchirer pour un système politique! Quelle anarchie d'idées et de volontés! Et ne doit-on pas jeter un regard sinistre sur l'avenir de la France, quand on entend toutes les opinions poser la prétention de parler exclusivement au nom de la nation, et vouloir lui imposer chacune une forme différente de gouvernement.

Il est du devoir d'un patriote consciencieux qui s'élève au-dessus de toutes ces passions bouillonnantes de dire loyalement ses vérités à chaque parti, quelque rude que soit cette vérité aux oreilles de chacun d'eux.

Je commencerai par le plus ancien en date, le parti légitimiste que l'on a comparé avec beaucoup de vérité au peuple hébreu appelant son Messie, ce troupeau fidèle se dispersant; il tend à s'éteindre de jour en jour. Néanmoins il conserve encore une certaine vitalité que l'on peut comparer au tronc d'un chêne miné par le temps, foudroyé par la tempête, mutilé par la cognée. Les derniers débris du géant d'autrefois, appuyés sur quelques racines profondes, jettent encore de maigres rameaux, dernier effort d'une vieillesse qui finit.

La portion active, vivace de cette vieille souche lutte sans cesse pour le triomphe de son idée. Comme toutes les factions vainues et repoussées par la volonté nationale, ils combattent dans l'ombre, ils prennent tous les masques, ils se servent de toutes les armes. La France les hait, les dédaigne, et s'ils étaient menaçants, s'ils levaient trop haut la tête, elle les écraserait sous son pied encore une fois; car ce sont des enfants maudits qui n'ont jamais triomphé que par l'étranger.

La révolution de Février n'a été pour eux qu'une revanche de dynastie à dynastie, et ils espèrent, dans leur aveuglement, gagner à leur tour leur partie contre la démocratie.

A l'exception de quelques gens sages et honnêtes, ils n'ont trouvé rien de mieux pour nuire à la République que de s'associer à un entrainement aveugle et de porter un Bonaparte

au pavois de la présidence. Nous avons vu les vieux chouants, les fidèles Vendéens, les chevaliers du lys, les cavaliers durapeau blanc, les comédiens de la présidence héréditaire foulant aux pieds leur principe, leur dogme, leur foi, leur fidélité, voter pour le neveu de celui qui fit fusiller un d'Enghien dans les fossés de Vincennes.

Cette réconciliation des légitimistes avec le descendant de l'usurpateur, de l'aveugle Corse, a quelque chose de touchant. Il y avait du sang entre ces deux races royales; ce sang est lavé. Le nom de l'usurpateur est réhabilité. On baise les basques de l'habit d'un Bonaparte, et bientôt on espère porter encore une fois dans ses antichambres le manteau impérial du prétendant.

Qui donc a pu inspirer à ces néophytes ardents de la légitimité de souiller leur blanche tunique? Qui donc a pu décider ces hommes des temps passés à déchirer leur oriflamme. Pourquoi cette abjuration? On comptait bien des transfuges et des renégats dans ce parti; mais on ne l'avait jamais vu passer tout entier dans le camp de l'ennemi. On ne l'avait jamais vu, jusqu'à ce jour, honteusement mutiler, de ses propres mains, la virilité de son principe!!

Il est certain que les grands meneurs du camp légitimiste n'ont voté pour le prétendant que sous bénéfice de trahison; et les adeptes ne se sont pas faute d'annoncer tout haut aujourd'hui qu'ils ont lancé sur la République le boule-dogue qui doit la déchirer à belles dents. Après on espère avoir bon marché de ce Bonaparte sans victoires et sans épée; et une fois tombé sur cette terre si profondément ensanglantée par la guerre civile, on croit déjà voir reverdir le lys immaculé de l'enfant du miracle.

Les insensés!... la guerre civile les dévoreraient les premiers!

Si l'on écarte des prévisions aussi sinistres sur les destinées de notre pays, on peut dire au parti légitimiste: Vous avez mal calculé vos chances, et le jeu des révolutions va tourner contre vous; ou Louis Bonaparte, guidé par de sages conseils, fléchira le genou devant la Constitution et viendra déposer sur les marches du siège de la présidence les vieux oripeaux du prétendant de Strasbourg et de Boulogne. Alors la République assurée se tempère, se fortifie et péètre profondément dans le sol national. Les institutions absorbent les individualités. La démocratie fonctionne et marche sans bruit, sans fracas, d'une allure constante et égale comme le mouvement incessant de la nature.

Alors que devient la légitimité et le pauvre Henri de Bourbon, qui s'étend à attendre l'heure des prédictions?

Joueurs désespérés, qui espérez toujours voir changer la veine, admettez que Louis Bonaparte viendra, son sénatus-consulté à la main, revendiquer la couronne impériale au nom de trois millions de Français qui y songent *ni peu ni prou*. Le dix-huit brumaire réussit une seconde fois, l'Assemblée nationale saute par les fenêtres tout exprès pour vous donner la douce satisfaction d'en faire des gorges chaudes. La France, qui a un goût prononcé pour les *fétiches*, se prosterne humblement aux pieds de cet empereur sans *Rivoli*, sans *Marengo*. Le nouveau Charlemagne recommence une race; sa lignée se multiplie; les fiefs refléussent; il faut pensionner, caser, doter, marier tous ces petits aiglons qui ont fort besoin de s'emplumer et qui y prendront peine du bec et de l'ongle, soyez sûrs, si on les laisse faire.

Alors, où sera la place du *capétien* besoigneux, souffreteux de misère, d'abandon, de dégoût, et qui donnerait toute la *politique royale* pour une poule au pot. O preux, qui avez si bravement fait le pèlerinage de Belgrave-Square! suivez-vous le pauvre hère dans son errante odyssee de Hartwell à Milton et de Milton à Hartwell.

Peut-être oublierez-vous, peut-être mettriez-vous au rebut la vieille relique, et viendriez-vous, comme les gentilshommes de 1807, vous incliner devant la pourpre impériale de l'homme du destin, du fils de la Providence, sauf, après un Waterloo, à revenir du Corse tombé à l'innocent exilé?

Reste un troisième coup de dés dont il faut encore prévoir toutes les probabilités aléatoires.

Louis-Bonaparte tente un 18 brumaire; il échoue, il est vaincu. La République triomphe, mais, défiante, ombreuse, violente, parce qu'elle a été provoquée et attaquée, elle s'arme de rigueurs, de sévérités contre les partis hostiles.

Qu'auront donc gagné à ce troisième coup de dés les infatigables joueurs de la légitimité qui doivent étudier tous les inconnus de la *roulette* politique?

Si les partis pouvaient abdiquer leur haine, s'ils pouvaient faire trêve à la frénésie de renversement qui les pousse à chercher dans un gouffre l'avenir attendu et fuyant sans cesse, on aurait pu dire aux légitimistes: Ecoutez la voix de la prudence. Sous l'enveloppe de tous les systèmes politiques, il y a une société qui a besoin d'ordre, de paix, de calme, de travail, autant que de liberté. Donnez un gage de conciliation, faites taire vos rancunes, et repoussez de l'urne électorale la menace d'une secousse nouvelle. Mais l'on sait que ce parti n'a rien appris, rien oublié. Dans son isolement plein de fiel et de vengeances coupées, il a pris pour mot d'ordre: Périssse la France plutôt que la légitimité!

A côté du camp légitimiste, il faut placer le clergé catholique, dont les traditions sont encore toutes monarchiques. Pour beaucoup d'ecclésiastiques, l'autel et le trône sont inséparables; c'est là un dogme traditionnel devant lequel on s'incline. Et sur lequel on se croirait coupable d'appeler la controverse. A la formule républicaine, *liberté, égalité, fraternité*, on oppose la maxime *une foi, un roi, une loi*; théorie sociale et politique dont le clergé a fait son labarum, et sur lequel il voit écrit en lettres lumineuses la promesse de l'avenir: *in hoc signo vinces*. Je constate la doctrine, et je me garderai bien de la discuter.

Le monde monarchico-théocratique me semble, pour les temps qui s'avancent, une rêverie aussi possible que la République de Platon, la cité du Salut de Campanella, l'Utopie de Thomas Morus, et l'Ucarie de ce bon monsieur Cabot.

Il faut toutefois diviser le clergé en deux catégories: l'une, qui comprend la partie militante; l'autre, pour qui le sacerdoce n'est pas une croisade, mais une mission de paix, de charité et de consolation.

Le clergé belligérait manœuvre dans le champ politique; il a ses associations, ses conférences, ses sociétés secrètes, ses affiliations, ses mots d'ordre. Son but est de renverser la République, et, coûte que coûte, de rétablir la monarchie pour la plus grande gloire de la religion. M. de Montalembert, quelques évêques bien connus, sont les principaux chefs de cette portion du clergé qui a voté pour le candidat napoléonien. Les menées de cette phalange clérical ont peu d'influence sur le pays, et plus ils font de bruit, plus ils nuisent à leur cause. Ils ressemblent à des rameurs qui veulent remonter un fleuve rapide, le courant entraîne leur barque, sans qu'ils s'en doutent, vers des régions nouvelles.

L'autre portion du clergé, peu nombreuse, se compose moins de prélats que de prêtres, curés ou desservants remplissant un ministère laborieux qui les met en contact permanent avec les classes actives de la société. Aussi, en réflé-

tent-ils mieux l'esprit et les tendances.

La liberté ne leur fait pas peur, bien loin de là; ils l'aiment et veulent l'associer à la religion.

La République a été pour eux le droit de l'égalité devant les hommes comme devant Dieu, et ils sont parfaitement disposés à la soutenir, si la démocratie nouvelle ne violente ni les consciences, ni les cultes. Cette partie du clergé a repoussé Bonaparte. Il sait trop que les traditions de cette famille ne font du catholicisme qu'un moyen de gouvernement, ni plus ni moins que la gendarmerie et les gardes champêtres qui servent parce qu'on les paie, et qu'on ne paie que parce qu'ils servent d'instrument de sûreté et de police.

Peut-on espérer voir ce petit noyau du clergé qui a droit à nos respects, parce qu'il vit de notre vie commune et qu'il s'associe aux destinées de notre République nouvelle, peut-on espérer le voir attirer dans ses rangs le reste du camp qui se cramponne des pieds, des mains et des dents à son arche d'alliance monarchico-théocratique? Il n'en faut pas désespérer: c'est une affaire de temps, de patience. La République, par son respect pour les consciences, par son attitude forte, calme et paternelle à l'égard des membres du clergé, finira par conquérir bien des âmes rebelles et désarmer les haines les plus enracinées.

En attendant cette réconciliation unanime de l'église avec la liberté, il faut constater que la très-grande majorité du clergé de notre département a voté pour Louis Bonaparte, s'associant de cœur, d'âme et d'intention, soit aux espérances chimériques, soit aux animosités implacables du parti légitimiste. Mais s'il fallait nombrer les voix de ce troupeau infidèle reniant son principe, abjurant sa foi et poussant d'une main le Bonaparte pour tirer de l'autre le Bourbon, il faudrait reconnaître que les suffrages des Blancs ont peu pesé dans la balance pour faire pencher la fortune aveugle en faveur du ci-devant héritier présomptif de la couronne de Hollande et de l'ex-prétendant à l'empire français.

Que devait faire le parti légitimiste dans l'élection du président, s'il avait plus d'honnêteté politique que de haines, il fallait ou s'abstenir ou arborer franchement et loyalement son drapeau, il fallait oser se compter et jeter dans l'urne le nom de *Henri de Bourbon*. Mais devant ces populations rurales, allant au scrutin par masses serrées, en proférant un cri de réprobation contre la cocarde blanche, ils ont pâli; et pour dérober leur faiblesse, et leur isolement, ils n'ont jeté dans l'urne, avec le nom de Napoléon, qu'une lâcheté et une trahison.

Lyon, le 18 décembre 1848. SIMON BERTRAND.

Correspondance privée de la LIBERTÉ.

Paris, 18 décembre 1848.

Le futur ministère reste toujours composé comme je vous l'ai dit. On croit que le secrétaire du commerce est trouvé. Ce serait un M. Buffet, qui n'a paru qu'assez rarement à la tribune, mais qui y a toujours fait acte de bon sens et de talent réel.

Quelques journaux prétendent ce matin que M. Corali a été désigné pour la préfecture de police: j'ai déjà fait justice de ce bruit. M. Corali a été présenté, en effet, par un des dix ou douze petits conseils qui s'assemblent à une distance plus ou moins grande du salon de la place Vendôme. Il se tient d'ailleurs peu de réunions officielles dans ce salon même; l'hôtel du Rhin n'est resté que de nom le domicile de M. Louis Bonaparte, qui réside de fait chez M. Clary son cousin.

M. de Rémusat, qu'un journal a cité comme ministre possible des affaires étrangères, a refusé ce poste depuis longtemps.

M. de Girardin, qu'on dit parti, et qui a fait répandre le bruit de son départ, a pris en réalité un passeport pour Bruxelles, mais hier encore il n'avait point quitté Paris.

M. Oudinot paraît en froid avec le nouveau pouvoir. On lui a offert le ministère de la guerre, puis l'ambassade de St-Petersbourg, il ne paraît tenir qu'à conserver le commandement de l'armée des Alpes, qui, d'un autre côté, est demandé par M. le général Bugeaud.

M. Baragnay-d'Hilliers n'est point appelé au commandement de la division militaire dont Paris est le chef-lieu. Ce commandement reste toujours destiné au général Changarnier qui le réunira à celui des gardes nationales du département de la Seine.

Il est question de l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, pour la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, où on a bien compris qu'on ne pouvait colloquer M. le général Piat, qui n'est que général de brigade.

M. de Persigny fait annoncer par les journaux sa résolution de ne demander et de n'accepter aucun emploi public. Cette résolution honore M. de Persigny, que nous avons toujours connu pour homme d'esprit autant que pour homme de cœur. M. Laity qui, par son mariage récent avec M^{lle} Richard de Querelles, nièce de l'impératrice Joséphine, se trouve proche parent par alliance de M. L. Bonaparte, paraît dans les mêmes dispositions que M. de Persigny.

On assure que ce désintéressement des deux amis les plus dévoués en tout temps à la fortune du futur président, est très-mal reçu par les affamés qui n'ont travaillé depuis quelques mois au triomphe du nom de l'empereur que dans l'espoir d'une riche curée. Ces braves gens prétendent qu'on a provoqué la déclaration d'abstention de MM. Laity et Persigny que pour avoir un prétexte de leur fermer la porte.

Au nombre des projets agités au sein du haut conseil de la présidence est, dit-on, celui de proposer M. le général Cavaignac pour la vice-présidence de l'Assemblée, en compagnie de MM. Arago et Dupont (de l'Eure).

Il court toujours des bruits très-divers sur des projets de mouvement impérialiste pour le jour de la proclamation du président. Les impatients du parti, et ceux à qui la formation d'un ministère politique ferme la porte qu'ils avaient crue ouverte pour eux à deux battants, paraissent plus ou moins pousser à cette démonstration. Je dis plus ou moins, parce que certains personnages disent qu'il n'est pas temps encore, tandis que d'autres prétendent qu'on ne saurait trop se pres-

ser d'exploiter un enthousiasme que le temps pourrait refroidir assez promptement.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Stance du 18 décembre. — Présidence du citoyen MARRAST.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le cit. TOURNET, ministre de l'agriculture et du commerce dépose sur le bureau du citoyen président un projet de décret relatif à des avances à faire à des agriculteurs et en demande le renvoi dans les bureaux. (Accordé.)

Le cit. FRESLON, ministre de l'instruction publique, dépose sur le bureau trois projets de décrets relatifs à des demandes de crédits supplémentaires.

Le citoyen Charles Rolland a la parole pour des interpellations au Gouvernement.

Le cit. Ch. ROLLAND: Je viens demander au citoyen ministre de la justice s'il a eu connaissance d'un article publié par un journal de Cambrai et reproduit samedi par la Gazette de France. Cet article, en même temps qu'il porte atteinte à la dignité de l'Assemblée, pousse au mépris de la Constitution et de la République. Il y est dit que l'Assemblée nationale a démerité de la patrie le jour où sous la pression des clubs elle a proclamé, contrairement à son mandat, elle a proclamé la République. (Exclamations à gauche.) Il n'est pas possible de tolérer de pareilles attaques à l'Assemblée, à la Constitution, à la République. Je demande si le citoyen ministre de la justice a eu connaissance de l'article et dans ce cas s'il a pris quelque mesure.

Le cit. MINISTRE DE LA JUSTICE annonce que dès samedi l'article a attiré son attention, et qu'aujourd'hui même la justice a été saisie et agira. (Très bien! très bien!) L'incident est clos.

Le citoyen Gent a la parole pour des interpellations.

Le cit. GENT: Je viens à mon tour interpellé le citoyen ministre de l'intérieur sur un fait grave et de nature à intéresser toutes les opinions, et qui porte atteinte, non-seulement au droit de réunion, mais à la liberté électorale. Un congrès s'était réuni à Paris sous le titre de Congrès central électoral. Après l'élection du président de la République, une nouvelle réunion avait été indiquée; mais quelques membres à peine étaient réunis, lorsqu'un commissaire se présenta, et ordonna la fermeture de cette réunion en vertu de l'art. 10 de la loi sur les clubs, tandis que les membres de la réunion protestaient au nom de l'art. 19 de la même loi, qui assure la franchise des réunions électorales. Maintenant, je demanderai au citoyen ministre de l'intérieur s'il approuve le commissaire, si la République sera moins libérale que la monarchie, puisque, avant Février, que dis-je? sous la Restauration, il existait plusieurs comités électoraux de la nature de celui qu'on veut prohiber? Que l'Assemblée veuille bien se reporter à la discussion du projet de décret sur les clubs; elle n'a pu oublier les paroles du citoyen Sénart, qui donnaient toute garantie aux réunions du genre de celle dont nous parlons.

Le cit. DUPAUME, ministre de l'intérieur: Le fait pour lequel je suis interpellé est positif. Il a eu lieu avec mon assentiment. J'en accepte toute la responsabilité. (Très-bien!) Le commissaire de police était-il dans son droit? je vais le prouver. La loi sur les clubs s'occupe de trois genres de réunions: les réunions publiques, permises avec quelques précautions que l'expérience a démontrées insuffisantes; les réunions électorales, protégées par l'art. 19 du décret, et les sociétés secrètes, absolument interdites.

Je ne dirai pas à quels excès se sont laissés entraîner les clubs dans ces derniers temps, sous prétexte de réunion électorale. J'ai lu des procès-verbaux sans nombre qui le constatent surabondamment, et dont je ne veux pas fatiguer l'Assemblée. Ainsi, l'élection du président terminée, nous avons cru de notre devoir de mettre un terme à ces scandales. Il nous a paru que, sous le prétexte de réunion électorale, il n'était pas possible de laisser s'établir dans l'intervalle de deux élections des réunions permanentes, qui seraient l'abrogation même de la loi que vous avez votée. C'est dans l'intérêt même de la liberté que je parle, je dirai à ses partisans que permettre d'établir la loi serait nous mettre dans la nécessité de demander à l'Assemblée des mesures plus sévères pour sauvegarder les intérêts de l'ordre et de la société.

La solidarité républicaine (ainsi s'appelaient la réunion en faveur de laquelle a parlé le citoyen Gent, invoquant à tort le prétexte de l'élection) a donc pu être régulièrement dissoute, et le gouvernement croit avoir rempli son devoir en exigeant la rigoureuse exécution de la loi. (Très-bien! très-bien!)

Le cit. JOLY: Je n'ai pas à examiner ce qui s'est passé, ce qui s'est dit dans les réunions électorales (oh! oh!) auxquelles j'ai assisté. (On rit.) Je vais seulement traiter, en peu de mots, une question de droit constitutionnel. Il me semble que le cit. ministre a fait une confusion en confondant les réunions publiques et les réunions privées. Le comité central électoral appartenait à ces dernières, et la permanence de ce genre de réunion est une nécessité dans les circonstances où nous nous trouvons. (Oh! oh!) Au reste, je ne veux pas insister, le moment n'est pas opportun. Nous ne voulons que faire une réserve et protester contre une mesure qui porte atteinte à l'une de nos plus chères libertés. (Rumeurs! bravos à la Montagne!)

L'incident n'a pas de suite.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition du citoyen Dufournel, relative au roisement des terrains infertiles et au défrichement et à la mise en culture des sols forestiers susceptibles d'être convertis en bonnes terres arables.

Le cit. MAISSIAT a la parole pour continuer son discours. Mais cette fois le citoyen Maissiat ne nous récréa pas par des historiettes champêtres ou les airs qui font danser les faunes et les sylvaains sous le chêne. L'honorable membre, cette fois, laisse les pipeaux; il est grave et sérieux, pour ne pas dire plus, il fait de l'algèbre. Il groupe des chiffres; nous le laisserons faire. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence une plaisanterie, sans doute involontaire, qui échappe à son improvisation. L'orateur, parlant de souches, s'écrie: «Les souches, citoyens représentants,» (Une hilarité bruyante s'empare de l'Assemblée et interromp l'orateur, qui termine par quelques considérations sur le défrichement.) Il serait d'avis de remplacer le travail de ce genre proposé par le citoyen Dufournel par un travail ayant pour but la création de nouvelles voies de communication dans les forêts de l'Etat. L'orateur, en outre, conclut à l'ajournement pour la première partie de la proposition relative au roisement, au rejet pour la seconde partie du roisement.

Le cit. Dufournel répond au citoyen Maissiat. On fait de moi un démolisseur, dit le citoyen Dufournel, et mon but est d'édifier. Mon intention n'est pas de demander le défrichement des plus belles forêts de l'Etat; au contraire, tiens à ménager les magnifiques futaies qui peuvent servir comme bois de construction, soit pour la marine, soit pour l'industrie. Je ne suis pas seulement un homme de hache (Allons donc!), je sais être conservateur.
La séance continue.

PARIS, 18 décembre 1848.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

On a aujourd'hui peu de nouveaux renseignements sur la composition future du ministère de M. Louis Bonaparte. Les principaux personnages dont il a été question ces jours-ci paraissent devoir rester dans la combinaison définitive. M. Achille Fould a refusé d'accepter tout autre portefeuille que celui des finances, et comme M. Od. Barrot lui a préféré M. H. Passy, il a préféré ne pas entrer dans le ministère. M. Buffet sera chargé du ministère du commerce. Il avait d'abord été question de M. Léon Faucher pour ce portefeuille. Mais comme la majorité du cabinet ne paraît pas vouloir entrer dans les principes du libre-échange, il a été convenu qu'il prendrait le portefeuille des travaux publics ou celui de l'instruction publique.

Il avait été question d'abord de M. de Rémusat pour les affaires étrangères ou pour l'intérieur, mais il a refusé formellement d'entrer dans le ministère. C'est M. Drouin de Lhuys qui aura le premier de ces portefeuilles, et M. Léon de Malleville le second.

Nous apprenons aussi que dans le cas où M. Malleville entrerait à l'intérieur, il prendrait pour secrétaire-général de ce département M. Duclerc, ex-ministre des finances.

Il paraît que M. Duclerc a fait des efforts pour faire obtenir quelque fonction élevée à M. Garnier-Pagès, avec lequel il est intimement lié. Mais son nom semble jusqu'à présent avoir été repoussé.

Les trois candidats à la vice-présidence que M. Louis-Napoléon doit présenter dans le délai d'un mois, seraient, dit-on, MM. Lamartine, F. Arago et Marie.

Il se confirme, à l'Assemblée, que des amis influents de M. L. Bonaparte ont été chargés de savoir quelles seraient les intentions de M. le général Cavaignac, au cas où il serait porté le premier sur la liste des candidats à la vice-présidence.

Je crois, malgré ces bruits, que les choses ne sont pas tout-à-fait aussi avancées, et que personne n'a oublié qu'on avait un mois de délai pour présenter à l'Assemblée la liste des vice-présidents.

Suivant quelques représentants, M. Bixio aurait, ce soir, des chances égales à celles de M. Buffet pour le ministère du commerce.

Aucun des grands feseurs politiques n'assistait aujourd'hui à la séance de l'Assemblée nationale.

Le *Moniteur* annonce la nomination de M. Verninac, ministre de la marine, au grade de contre amiral. M. Verninac n'était que capitaine de vaisseau, et je sais qu'il s'était jusqu'à présent refusé à toute proposition d'avancement à son profit.

Le *Journal des Débats*, dont l'attitude au milieu du mouvement actuel n'a pas cessé d'observer une convenance parfaite, convient que l'ensemble du nouveau ministère n'appartient guère qu'à des notabilités de second ordre, *dit minorés*; mais, ajoute-t-il, qui sait si les dieux mineurs ne feront pas, aussi bien que les dieux majeurs, les affaires de notre pauvre monde?

M. Molé a pris, dit-on, cette phrase pour une épigramme.

On se rappelle que des lettres de Montevideo avaient annoncé l'action active du dictateur Rosas qui avait fait fusiller une jeune fille enceinte de huit mois comme coupable d'avoir cohabité avec un prêtre. Les soldats chargés de l'exécution ont exprimé tout haut l'horreur que leur inspirait la condamnation qu'ils étaient chargés d'exécuter, et il en est résulté quelques jours après une sédition presque complète dans l'armée. Beaucoup de soldats ont été mis au cachot. Quelques-uns ont été fusillés, et au commencement d'octobre, l'exaspération était devenue si grande qu'on s'attendait à une révolution et au renversement de Rosas.

On assure que M. Baze, représentant du peuple, va être nommé procureur-général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Corne, qui a déclaré, dit-on, vouloir se retirer avec le ministère Dufaure et le général Cavaignac.

Des conférences sont ouvertes en ce moment à Turin entre la France et le gouvernement des Etats Sardes pour arriver à s'entendre au sujet de l'exécution en commun de travaux pour l'entretien de la route du Mont-Cenis.

Les conférences pour le règlement des affaires de Schleswig doivent s'ouvrir dans quelques jours à Londres. On assure que c'est M. Sarrans, représentant du peuple, membre du comité des affaires étrangères, qui sera chargé de représenter la France à ces conférences.

Le conseil des ministres a décidé que l'armée des Alpes conserverait ses positions et son organisation jusqu'à l'arrangement définitif des affaires d'Italie.

Il est, dit-on, question d'organiser la légion du génie de la garde nationale parisienne.

J'ai eu bien raison de vous dire que la nouvelle de la démission du ministère, donnée avant-hier par la *Patrie*, n'avait pas le sens commun.

Le *Moniteur* du soir a qualifié hier cette nouvelle d'absurde, par les raisons qui m'avaient poussé à vous la présenter comme ridicule.

La Bourse est en folle joie depuis quelques jours. Il s'est opéré samedi 1,800 transferts de rente, c'est-à-dire

vingt fois plus qu'il ne s'en faisait journellement depuis dix mois.

L'Elysée national sera tout à fait prêt demain pour recevoir le nouveau président. Les dispositions prises pour meubler cette résidence ont été ordonnées par les soins de M. Dufaure.

On a dit que l'Elysée national était plein des souvenirs de la famille Napoléon. Cela est vrai, Murat, Joséphine, et enfin l'empereur lui-même (dans les 100 jours) l'ont successivement habité. Mais ce qu'on n'a pas rappelé, c'est que l'Elysée national était primitivement l'hôtel de Mme de Pompadour.

Le journal de M. Proudhon annonce sérieusement que le nouveau président doit faire, pour le compte du trésor, un emprunt de 500 millions à 6 0/0 sous la garantie de l'empereur de Russie.

Une personne admise dans le cercle intime de M. Louis Bonaparte, et qui nous paraît devoir être bien informée, assure que les listes des futurs ministres ont toutes été fabriquées en dehors de M. Louis Bonaparte, et n'ont d'officiel que le grand désir de portefeuilles de la part des personnages qui y figurent; que jusqu'ici, M. Louis Bonaparte ne s'est nullement prononcé; il reçoit beaucoup de visites, et chacun qui y est admis n'oublie pas de faire ressortir tout ce dont il se croit capable.

Cette personne ajoutait que cette galerie vivante qui chaque jour défile devant le futur président, serait quelque chose de très-divertissant si la vue des hommes qui la composent ne faisait pas mal au cœur, tant l'ambition et la vénalité les rapétissent. Le général Cavaignac y reconnaît bien des figures qui, à ses dernières soirées rue de Varennes, s'épanouissaient devant lui et lui assuraient toutes les voix.

Election du Président de la République.

	Bonaparte.	Cavaignac.
Résultats complets, 65 dép.,	4,516,566	1,119,371
— incomplets, 17 dép.,	558,900	175,100
	5,075,466	1,294,471

Selon la *Republique*, journal dévoué à la Montagne, les résultats connus à Paris le 18 décembre donnaient (départements complets):

Ledru-Rollin,	207,000
Raspail,	31,000
Lamartine,	12,000

Les résultats partiels ne font pas partie de ce chiffre.

Portefeuille financier.

Le mouvement de hausse a continué aujourd'hui dès l'ouverture du parquet, et les premiers cours du 5 p. 0/0 étaient déjà à 1 fr. 25 c. plus haut que la cote de samedi; cependant ces prix élevés n'ont pas arrêté les acheteurs, et la rente a été constamment recherchée. Il y avait foule à la bourse.

On a escompté aujourd'hui 82,500 fr. de rente 5 p. 0/0 et 12,000 fr. de rente 3 p. 0/0.

Toutes les valeurs ont suivi la tendance à la hausse de la rente, et il y avait de nombreux achats sur les actions de la Banque de France et sur les principales lignes de chemins de fer.

La rente 3 p. 0/0, fermée samedi à 47 30, a ouvert à 47 75; elle a monté jusqu'à 48 75, elle a fléchi à 48, et elle reste à 48 10 avec 80 c. de hausse sur la cote d'avant-hier.

La rente 5 p. 0/0, qui était avant-hier à 77 75, a ouvert à 79 25; elle a varié de 79 à 79 75, et elle reste à 79 75 avec 2 fr. de hausse.

Bulletin de l'étranger.

Les nouvelles de l'étranger sont sans intérêt.

L'Allemagne paraît se reposer de ses derniers tressaillements, et le calme dont elle jouit maintenant est attribué par les uns à la lassitude, par d'autres à un travail sourd de réorganisation révolutionnaire. Quelques journaux réactionnaires prétendent que les rois ont conclu une nouvelle alliance et qu'avant peu, toute liberté sera étouffée en Allemagne d'abord, — puis ailleurs.

En Italie, Rome est tranquille; le pape est toujours à Gaëte, assez décidé, dit-on, à venir en France. Les conseils délibérants de l'Etat ont créé un troisième pouvoir pour suppléer à l'absence de S. P. par la nomination d'une junte composée du prince Corsini, sénateur de Rome, du sénateur de Bologne et du gonfalonier d'Ancone. On ne sait s'il accepteront. Le cardinal Castracane, que le pape par son décret de Gaëte du 27 novembre avait nommé président de la commission de gouvernement est toujours à Rome; mais cette commission n'a pu entrer en fonctions par suite de l'absence des membres qui en faisait partie; deux de ses membres, le général Zucchi et le marquis de Bevilacqua, se sont rendus directement de Bologne à Gaëte.

On dit que Pie IX serait assez disposé à entrer en accommodement, mais qu'il exigerait la réorganisation de la garde civique et une nouvelle élection de députés. Il paraît certain qu'il ne serait pas éloigné de sanctionner les actes du ministère depuis le 16 novembre, mais en lui imposant la condition de se démettre, sauf à le rappeler plus tard aux affaires. — Le général Garibaldi est à Rome. Le ministre Sereni, de grâce et de justice, a donné sa démission; il est remplacé depuis quelques jours par Monsieur Mazarelli. — On sait également que le ministre des finances Lunati a cédé ses fonctions à Mamiani, qui l'occupe par intérim.

Allemagne. — L'échec de M. Gagern près du roi de Prusse est désormais un fait consommé; la rupture de Berlin

avec Francfort est imminente. La *Gazette de Cologne* n'en parle encore que d'une manière dubitative; mais elle y voit des symptômes menaçants de désordre pour l'Allemagne d'une part, pour le roi de Prusse de l'autre. « La résistance de la Prusse au pouvoir central serait, dit ce journal, une trahison envers la patrie, et un nouveau 13 mars ne se ferait pas attendre aussi longtemps que celui qui a puni les trahisons envers le peuple, commises depuis 1815, pendant trente-trois années! »

La *Réforme allemande* dit que, dans une note adressée au cabinet provisoire, le gouvernement bavarois a protesté contre l'intention qu'on pourrait avoir de créer un empire d'Allemagne.

Enfin, l'Autriche vient de déclarer publiquement, par la bouche de son nouveau ministre, ce que l'on savait depuis longtemps, qu'elle ne veut pas être membre du nouvel Etat fédératif allemand.

L'Autriche veut marcher seule, en unissant aussi étroitement que possible, sous le même sceptre, les peuples de l'empire. Ainsi, l'organisation future de la Hongrie a été la cause principale qui a motivé l'abdication de Ferdinand.

L'ancien empereur avait prêté serment sur les privilèges des Madgyars; l'empereur actuel ne l'a pas fait. Il ne leur a promis qu'une organisation dans le sens constitutionnel, d'après le principe de l'égalité des droits entre toutes les nationalités.

François-Joseph doit marcher lui-même à la tête de l'armée qui va soumettre la Hongrie.

Le morcellement de ce dernier royaume est un fait accompli par l'élevation du ban Jellachich à la dignité de vice-roi de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie, y compris l'important port de Fiume dont le nouveau vice-roi est gouverneur.

Les diverses provinces slaves qui composent la vice-royauté de Jellachich sont représentées auprès de l'empereur par le baron Kulmer, nouveau ministre d'Etat sans portefeuille, ayant siège au conseil.

M. de Kulmer, grand propriétaire croate, est l'ami personnel de Jellachich.

La Hongrie une fois soumise, l'Autriche reporterait toutes ses forces en Italie.

La Russie, qui protège le nouvel empereur et lui prépare un mariage de son choix, se fera payer cher sa protection et son alliance.

Si le czar renonce pour le moment à asseoir son gendre Beauharnais sur le trône illyro-italien, ce qu'il ne pourrait faire qu'avec l'appui de la dynastie napoléonienne, il tient toujours en réserve, pour M. de Leuchtemberg, le futur royaume de Pologne.

Des négociations sont entamées avec l'Autriche au sujet de la cession de la Cracovie et de la partie polonaise de la Gallicie. D'un autre côté, on écrit de Posen, le 6, à la *Gazette de Pologne*, que la Prusse a définitivement cédé à la Russie la partie du grand-duché de Posen qui, d'après la ligne de démarcation tracée par le général de Schaffer Bornstein, n'a pas été incorporée à l'Allemagne, et la cession formelle aurait lieu le 1^{er} janvier 1849. L'arrivée d'un conseiller-d'état russe à Kalisch se rapporterait à l'exécution de ce traité.

Une constitution serait octroyée pour ce nouveau royaume de Pologne, qui voterait provisoirement sous l'égide des trois puissances.

Toute cette expérience est considérée comme une tentative de satisfaire les Polonais et d'écarter par là cet éternel foyer de révolutions pour l'Europe orientale. Si cette tentative échoue, et cela dépend du cabinet de Pétersbourg, toute la Pologne rentrera sous la domination de la Russie.

C'est avec l'assentiment de l'Autriche que la Russie occupe les provinces danubiennes, mais c'est malgré la Turquie, qui vient d'envoyer Mehemet-Pacha comme envoyé extraordinaire en Angleterre, pour solliciter l'intervention du gouvernement anglais contre les empiétements de la Russie.

NOUVELLES LOCALES.

Le *Moniteur* publie un arrêté en date du 15 décembre, qui fixe le traitement des préfets et conseillers de préfecture; nous en extrayons les dispositions suivantes:

Département du Rhône: Préfet, 24,000 fr.; conseiller, 2,400 fr.

Ain: Préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1,200 fr.

Loire: Préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1,200 fr.

Saône-et-Loire: Préfet, 10,000 fr.; conseiller, 1,200 fr.

Les traitements ci-dessus courent à partir du 1^{er} novembre 1848.

Les places de secrétaire-général de préfecture sont supprimées dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de la Gironde, du Nord, du Rhône et de la Seine-Inférieure, à partir du 1^{er} décembre présent mois.

Conformément à l'ordonnance du 1^{er} mai 1832, un conseiller de préfecture, désigné par le ministre de l'intérieur, sera chargé, dans chacun de ces départements, des fonctions de secrétaire-général de préfecture, et recevra, à ce titre, une indemnité égale au quart de son traitement.

Un de nos abonnés nous demande si, en n'inscrivant parfois dans nos recensements de votés que le mot de Napoléon, sans ajouter Bonaparte, nous avons la prétention de ne pas tenir compte à l'heureux candidat du vote ainsi imprimé.

Si notre abonné avait pris la peine d'étudier notre polémique, il se serait épargné la peine de nous écrire.

Autant nous avons attaqué franchement et sans ambages ni détours la candidature impériale, autant nous éprouvons

de répugnance pour les petites chicanes dont notre abonné nous fait un reproche mal fondé.

Nous estimons que tous les suffrages, portant Napoléon, Napoléon-Louis, Louis Bonaparte, doivent être comptés au prince, comme tous ceux qui portent Cavaignac seul, doivent être comptés au général E. Cavaignac.

— Un accident déplorable est arrivé hier dans l'intérieur du Grand Théâtre.

Un ouvrier de M. Savette, peintre décorateur, occupé dans l'atelier de peinture qui se trouve au sommet de la scène, à l'arrangement de quelques décors, n'apercevant pas une trappe destinée aux travaux scéniques, est tombé de cette hauteur prodigieuse sur le trou du souffleur, et est venu s'y abîmer, après avoir brisé chaise et couvercle. Il a été relevé dans un état pitoyable; outre plusieurs graves contusions, il s'est cassé le bras à deux endroits différents. Ce malheureux a été transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu; il est père de trois enfants.

Soies. — AUBENAS, 16 décembre. — La hausse a fait aujourd'hui un nouveau pas en avant à notre marché, mais seulement sur les soies de première qualité, qui sont de plus en plus recherchées et que l'on a payées jusqu'à 42 francs le kilo.

Cette hausse se maintiendra et progressera indubitablement, maintenant qu'il paraît certain que le pouvoir passera sans secousse aux mains du nouveau président de la République.

La belle marchandise était rare; l'inférieure, un peu plus abondante, était tenue de 36 à 39 francs le kilo, selon les qualités.

Dans tous les marchés du midi, il y a toujours grand empressement aux achats et tendance progressive vers la hausse.

La belle marchandise se montre peu. On veut voir venir. A Romans les affaires ont repris beaucoup d'activité. Vendredi dernier il s'est vendu sur la place des fortes parties de soies grèges du pays, à 18 francs le 1/2 kilog. Le dimanche suivant les achats ont été encore nombreux; une partie de marchandise de première qualité, de 3 quintaux, a été vendue à 19 fr. le 1/2 kilog.

On espère une hausse plus prononcée. A Lyon, le prix des soies a considérablement augmenté.

Depuis deux ou trois jours, les affaires un instant interrompues au moment des élections de la présidence, reprennent avec une activité nouvelle; et si, comme on l'espère, aucune agitation ne vient mettre obstacle à ces heureuses dispositions, l'industrie lyonnaise peut espérer de revoir ses temps heureux de travail et de richesse.

A Marseille, l'inaction la plus absolue a régné cette semaine sur notre marché pour les soies. Le peu d'empressement des acheteurs d'une part, et de l'autre la tenacité des vendeurs ont contribué également à l'absence de toute transaction. Cependant l'opinion générale est assez prononcée pour le maintien des prix.

Nous n'avons rien à signaler en arrivage, le paquebot Rostand est en retard.

8 ball. Castravan,	10	11
2 » Brousse C. G.	13	50
7 » Baffa,	11	
10 » Morée fine,	14	
3 » Calamala,	9	

Avignon, 16 décembre.

Filature 1^{er} ordre, 41 à 42 fr. le kilo.
Ordinaires, 36 à 39 —

Alais, 11 décembre. — Les soies fines continuent d'être délaissées: on ne cite que quelques petites ventes en 5/6 cocons 3^e qualité. Les soies grosses, trames chiques et douppions sont au contraire très demandées.

Grèges jaunes. 3 à 4 cocons 1^{re} qualité, 45 fr., idem 2^e qualité, 44 à 44 50. — 4 à 5 cocons 1^{re} qualité, 44 50; idem 2^e qualité, 43 25 à 43 50. — 5 à 6 cocons 1^{re} qualité, 44 25; idem 2^e qualité, 43; idem 3^e qualité, en petites parties, 40 à 41.

Grèges blanches. 4 à 5 cocons 1^{re} qualité, 54; idem 2^e qualité, 51 à 52.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur annonçant que dans les magasins de la **Ville d'Elbeuf, rue Centrale**, il sera vendu un **grand choix de vêtements**, hautes nouveautés de Paris, à 30 et 40 1/2 p. %, au-dessous des prix ordinaires.

Dimanche, veille de Noël, de 5 heures à minuit, grande exposition de Robes de chambre, Gilets de soirée, Walancias et Cachemires brodés, pour étrennes.

MUSIQUE. — Les Ruines de St-Dunstan, la Croix de Berny et Fleur des Pois, trois quadrilles nouveaux, de Henri BOHLMAN-SAUZEAU, sont de ravissantes compositions destinées aux plus éclatants succès de salon et à une vogue populaire. Ces contredanses doivent avoir la célébrité de Charles-Martel, des Sept Montagnes, d'Isabelle de Castille, et préludent brillamment au magnifique Album que l'éditeur Grus vient de mettre en vente.

Bourse de Paris du 18 décembre 1848.

Cinq pour cent, 79 75. — Dito fin courant, 79 60. — Trois pour cent, 48 10. — Dito fin courant, 48 40. — Quatre pour cent, » »	Quatre canaux, » »
Actions de la banque, 1790 »	Rentes de Naples, » »
	Dettes actives d'Espagne, » »
	Emprunt romain, 72 »
	Oblig. piémontaise, » »

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 745 »	Orléans-Vierzon 253 »
Paris à Rouen. 475 »	Montreuil à Troyes. » »
Rouen au Havre. 203 »	Nord. 393 »
Paris à Strasbourg. 346 25	Amiens-Boulogne. 200 »
Paris à Lyon. » »	Tours à Nantes. 350 »
Avignon à Marseille. 200 »	Dieppe. 163 »
Versailles, rive droite. 140 »	Bordeaux à Cette. » »
Id. rive gauche. 120 »	Lyon à Avignon. » »
Bâle à Strasbourg. 88 75	Centre. » »
Saint-Germain. 375 »	Paris à Sceaux. » »
Orléans-Bordeaux. 390 »	Sceaux. » »

CONDITION DES SOIES. — Mardi 19 déc. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 131. — Ouvrées, 115. — Grèges, 16. — Dernier numéro, 1,750.

Spectacles du 20 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Les Sept Péchés capitaux.

Salle du Collisec.
Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.
Prix du billet: 1 fr.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, RUE CENTRALE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e BRUN, avoué à Lyon, rue du Beauf, 31.

VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION

JUDICIAIRE,

avec concours d'étrangers,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

En deux lots,

Sauf enchère générale sur la totalité,

DE

DEUX MAISONS

Situées à Lyon, place des Petits-Pères, n. 10,

Dépendant de la succession de feu M. François TRANCHAT père, qui était mécanicien,

demeurant au même lieu.

Adjudication au Samedi 6 janvier 1849, à midi précis.

1^{er} Lot. Il se compose de la maison, qui est sur la place des Petits-Pères, 10, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et second étage avec grenier.

La mise à prix est de dix-huit mille francs, ci. 18,000 fr.

Son revenu annuel est de 5,000 fr. et il est susceptible d'augmentation.

2^e Lot. Il se compose d'une autre maison située derrière le premier lot, duquel il est séparé par une cour, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages.

Mise à prix dix mille francs, ci. 10,000 fr.

Son revenu annuel est de 20,000 fr. et il est susceptible d'augmentation.

Il y aura épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BRUN, et pour la communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé.

Etude de M^e CHATAGNON, huissier à Lyon, rue Gentil, 22.

Vente forcée.

Samedi trente décembre courant, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers effets mobiliers consistant principalement en banques, rayonnages, placard, balances en cuivre, tonneaux, caisse, moulin à café, et gros moulin à poivre en pierre, etc. Le tout composant l'agencement d'un ancien fonds d'épicerie

Une Jeune Dame demande à tenir un comptoir et ne demande pas de rétribution.

ANNONCES DIVERSES.

Etude de M^e DELOCHE, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n. 11.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FONDS DE CAFÉ

Situé à Lyon, place de la Révolution (port du Temple), appelé Café Moretty.

Le samedi 23 décembre 1848, à midi. S'adresser à M^e Deloche, dépositaire du cahier des charges.

On peut traiter avant l'adjudication.

AVIS.

MM. les Assurés de la Compagnie **LA SÉCURITÉ** sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, 2, au premier, dans le cabinet de M. DE NESLE, fondé de pouvoirs, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittances de toutes primes dues ou à échoir, signer tous avenants, etc., etc. Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.



ALAVILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.



PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges),

La seule infallible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.



On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 45, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

SIROP ET PATE PECTORALE

D'ESCARGOTS

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.

PHARMACIE DE PH. QUET,
à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

CONSTIPATION DETRUITE complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraîchissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de

médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

Bureau central d'Abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris, de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revue et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDIER,
7, rue St-Dominique, pres le passage Cordier.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des provinces.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie; elle donnerait tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.